

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1888

19 juillet 2014

SOMMAIRE

3rd WAY S.A.	90624	UBI SICAV	90579
Accel London Investments S.à r.l.	90581	UBS Luxembourg Sicav	90580
African Equities	90584	Unitec S.A.	90584
Cadent Energy Partners S.à r.l.	90581	Unité Finance S.à r.l.	90584
CPEX S.A.	90582	Upton S.à r.l.	90583
HICL Infrastructure 1 S.à r.l.	90578	US Rouge Dragon S.à r.l.	90582
RJ Two S.à r.l.	90605	Uzfruiz	90581
RJ Two S.à r.l.	90593	V1 Holding S.à r.l.	90585
Roxe S.A.	90607	Vallam & Cie S.C.A.	90584
Septavest S.à r.l.	90586	Valueinvest Lux	90579
Sifco Capital Luxembourg S.A.	90615	Vates	90582
Sifco Capital Luxembourg S.à r.l.	90615	VDI A.G.	90580
Sports and Leisure Brands	90578	Velan Luxembourg	90582
Steppe Investments S.A.	90579	VeriFone Luxembourg S.à r.l.	90579
Sunrose Capital S.A.	90583	Vitco & Partners SA	90582
Terre Bleue Europe S.C.A.	90580	Vosne Management Sarl	90584
Terre Bleue S.A.	90581	Waldofin S.A., SPF	90585
Thaddeus et Cie S.A.	90581	Wilcox S.à r.l.	90585
Thaddeus et Cie S.A.	90583	Xiali S.à r.l.	90624
THB JV S.à r.l.	90578	XLS-Invest SA	90585
The Lilith Project S.à r.l.	90578	Yapi Kredi Sicav	90624
Tinola Holding S.A.	90578	YAPITAL Financial A.G.	90583
Translatores S.à r.l.	90579	Yellow Invest S.A.	90624
Trigor S.à r.l.	90580	Zunino Investment International S.A.	90580
Tulipe Investments S.A.	90583		

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.046.406,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067834/10.

(140079089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

The Lilith Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 69.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014067837/10.

(140079280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 44.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TINOLA HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014067840/11.

(140079119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Sports and Leisure Brands, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.612.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067806/9.

(140079103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.190.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir HICL Infrastructure Company Limited, a désormais l'adresse suivante:
- 1, Le Truchot, St Peter Port, GY1 3SZ, Guernsey, Channel Islands.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014068203/14.

(140079385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Steppe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067810/9.

(140079073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Translatores S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4156 Esch-sur-Alzette, 6, rue Saint-Joseph.
R.C.S. Luxembourg B 153.176.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014067844/10.

(140078605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBI SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014067852/13.

(140078628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

VeriFone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.578.

Les comptes consolidés de VERIFONE SYSTEMS, INC. Pour la période se terminant au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067861/11.

(140078863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014067863/11.

(140079028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Terre Bleue Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.069.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067828/9.

(140079109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Trigor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 110.823.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014067846/10.

(140079329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Luxembourg Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume André / Mathias Welter

Director / Associate Director

Référence de publication: 2014067853/13.

(140078651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

VDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014067868/11.

(140078963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Zunino Investment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.376.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2006 et publié au Mémorial C numéro 363 du 13 mars 2007

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067890/11.

(140079325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Terre Bleue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.798.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014067829/9.
(140079095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Uzfruiz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.328.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le, 14/05/2014.
Référence de publication: 2014067851/10.
(140078803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Accel London Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Accel London Investments S.à r.l
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014067932/11.
(140079762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Thaddeus et Cie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 47.625.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014067833/9.
(140079376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 330.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.015.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 22 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014068039/15.

(140079899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.045.078,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 144.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067855/10.

(140078569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067859/10.

(140078613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Velan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.527,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.902.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067860/10.

(140079445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Vitco & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067862/9.

(140079406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.566.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C numéro 716 du 6 avril 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 04 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1365 du 22 juin 2011
- en date du 06 février 2012, publié au Mémorial C numéro 760 du 22 mars 2012
- en date du 11 avril 2014, acte non encore publié au Mémorial C

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068078/15.

(140079904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Sunrose Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.819.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068488/9.

(140080181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Thaddeus et Cie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 47.625.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068515/9.

(140080162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Tulipe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 28.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068522/10.

(140080157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Upton S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.974.

EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Upton S.à r.l., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134974, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet le 8 mai 2014 suite à la fin du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2014068525/16.

(140080039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068550/10.

(140079575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Unité Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 107.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068526/9.

(140080045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Unitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 69.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068527/9.

(140079871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Vallam & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 145.184.

Dépôt rectificatif du dépôt L130099257

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2014, que les comptes au 31 décembre 2012 et les documents relatifs au dépôt ont été modifiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALLAM & CIE S.C.A.

Référence de publication: 2014068532/12.

(140079681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Vosne Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 171.298.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse personnelle de M. Georgios Valsamidis, associé et gérant de la société VOSNE MANAGEMENT SARL est désormais la suivante: 6, rue Francois Baclesse, L-1208 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOSNE MANAGEMENT SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014068535/13.

(140079858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

African Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFRICAN EQUITIES

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068666/11.

(140080849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014068538/14.

(140079878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Wilcox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.968.

EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Wilcox S.à r.l., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134968, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet le 8 mai 2014 suite à la fin du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2014068539/16.

(140080038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALDOFIN S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014068540/12.

(140078892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

XLS-Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.109.

Assemblée générale extraordinaire du 13-05-2014

L'assemblée des actionnaires accepte la démission de la société MOURA, s.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement pour terminer son mandat la société CONNECTING YOU SARL, établie et ayant son siège social à L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain.

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014068546/12.

(140079344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Septavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.023.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Index Ventures VII (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the limited Partnerships (Jersey) Law 1994 on 17 February 2014 with registered number 1759, having its registered office at n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VII Limited, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey and registered in accordance with the Separate limited Partnerships (Jersey) Law 2011 with registered number 13, having its registered office at Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Me Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Septavest S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at eight hundred seven thousand four hundred thirty seven Euros and fifty Cents (807,437.50 EUR) represented by eighty million seven hundred forty three thousand seven hundred fifty (80,743,750) class A shares (the «Class A Shares»), each with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR) each.

The Company is authorized to issue additional Class A Shares and to issue class B shares (the «Class B Shares»), class C shares (the «Class C Shares»), class D shares (the «Class D Shares»), class E shares (the «Class E Shares»), class F shares (the «Class F Shares»), class G shares (the «Class G Shares»), class H shares (the «Class H Shares»), class I shares (the «Class I Shares»), class J shares (the «Class J Shares») and all together referred to as the «Shares», each having such rights and obligations as set in these articles. In these articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its shares by the redemption of one or more entire classes of shares whenever the board of managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company's net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers within the limitations set forth by these articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of shares to be redeemed, the board of managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of shares as it considers as best fit.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its Shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"), which will be composed of at least two members, who do not need to be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board of Managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, Shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.-EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The Shareholders shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year- Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2014.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Art. 20. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

Index Ventures VII (Jersey), L.P.	79,532,594 Class A Shares
Yucca (Jersey) S.L.P.	1,211,156 Class A Shares
TOTAL	

The Class A Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eight hundred seven thousand four hundred thirty seven Euros and fifty Cents (807,437.50 EUR) is now available to the company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Emilie BORDANEIL, private employee, born in Perpignan, France, on January 30, 1981 professionally residing at 1 Boulevard de la foire, L - 1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Jean STEFFEN, Attorney at Law, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 11, 1966, professionally residing at 2, rue Peterelchen,, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Nathalie HOULLE, Attorney at Law, born in Forbach, France, on March 8, 1984, professionally residing at 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

Index Ventures VII (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du limited Partnership (Jersey) de 1994 en date du 17 février 2014 sous le numéro d'immatriculation 1759, ayant son siège social au n°1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VII Limited, ici représenté par Me Claire PUJEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey et immatriculé selon les lois du Separate limited Partnership (Jersey) de 2011 sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Ogier house, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WVG, Channel Islands, ici représenté par Me Claire PUJEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Septavest S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à huit cent sept mille quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (807.437,50 EUR) divisé en quatre-vingt millions sept cent quatre-trois mille sept cent cinquante (80.743.750) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.

La Société est autorisée à émettre des Parts Sociales de Classe A additionnelles et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces statuts. Dans les présents statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le conseil de gérance décide d'y procéder.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses parts sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de parts sociales à racheter, le conseil de gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de parts sociales qu'il considère comme convenant le mieux.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») qui sera composé d'au moins deux membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,-EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,-EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les parties comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Index Ventures VII (Jersey), L.P.	79.532.594 parts sociales de classe A
Yucca (Jersey) S.L.P.	1.211.156 parts sociales de classe A
TOTAL	

Les Parts Sociales de Classe A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de huit cent sept mille quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (807.437,50 EUR) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

1. Emilie BORDANEIL, employée privée, née à Perpignan, France, le 30 janvier, 1981 demeurant professionnellement au 1 Boulevard de la foire, L - 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 avril 1966, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, née à Forbach, France, le 8 mars, 1984, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passe à Howald, Gand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2014. Relation: EAC/2014/6159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070030/414.

(140081908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of April at 5.15 p.m.,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Mr Roberto Quarta, entrepreneur, born on 10 May 1949 in Piacenza (Italy), residing at Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, England (the "Sole Member"),

here represented by Mrs Betty Kizimalé-Grant, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 April 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of RJ Two S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 168.015 (the "Company"), pursuant to a notarial deed on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1284 on 23 May 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 April 2014 at 5 p.m., not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Member representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 Conversion of the existing eighteen thousand (18,000) preferred equity share certificates of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) each into eighteen thousand (18,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) each;

2 Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred eighty thousand US dollars (USD 180,000) so as to increase it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) up to two hundred thousand US dollars (USD 200,000) through the issue of one hundred and eighty thousand (180,000) new ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1,-) each, by way of a contribution in cash;

3 Creation of alphabet shares divided into ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares;

4 Conversion of the then existing two hundred thousand (200,000) ordinary shares of the Company into alphabet shares, divided into twenty thousand (20,000) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, twenty thousand (20,000) class C shares, twenty thousand (20,000) class D shares, twenty thousand (20,000) class E shares, twenty thousand (20,000) class F shares, twenty thousand (20,000) class G shares, twenty thousand (20,000) class H shares, twenty thousand (20,000) class I shares and twenty thousand (20,000) class J shares;

5 Amendment of the corporate object of the Company (the current article 2.4 of the articles of association of the Company) which now reads as follows:

“The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.”

6 Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7 Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to convert the existing eighteen thousand (18,000) preferred equity share certificates of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) each into eighteen thousand (18,000) ordinary shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) each.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred eighty thousand US dollars (USD 180,000) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) to two hundred thousand US dollars (USD 200,000) through the issue of one hundred and eighty thousand (180,000) new ordinary shares, each having a nominal value of one US dollar (USD 1,-).

Subscription and payment

The one hundred and eighty thousand (180,000) new ordinary shares have been subscribed and entirely paid up by the Sole Member, represented as stated above.

The total contribution in the amount of one hundred eighty thousand US dollars (USD 180,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, and entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolves to create alphabet shares subdivided into ten (10) classes of shares and to convert the then existing two hundred thousand (200,000) ordinary shares of the Company into alphabet shares, divided into twenty thousand (20,000) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, twenty thousand (20,000) class C shares, twenty thousand (20,000) class D shares, twenty thousand (20,000) class E shares, twenty thousand (20,000) class F shares, twenty thousand (20,000) class G shares, twenty thousand (20,000) class H shares, twenty thousand (20,000) class I shares and twenty thousand (20,000) class J shares (the “Alphabet Shares”).

All the Alphabet Shares are held by the Sole Member.

Fourth resolution

In order to reflect the above amendments (including the amendment of the Company's corporate object) and to provide for (i) a possibility to reduce the share capital of the Company through the redemption of an entire class of shares, (ii) an order in which the classes of shares shall be redeemed and cancelled, (iii) a mechanism to determine the value of each cancelled share, and (iv) an order of priority of the allocation of distributable profits to the Alphabet Shares, the Sole Member resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Name, Legal form, Etc.

1.1 The name of the Company is: RJ Two S.à r.l..

1.2 The Company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

1.3 The registered office of the Company is situated in the City of Luxembourg.

1.4 The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

Art. 2. Share capital.

2.1. The share capital of the Company is set at two hundred thousand US dollars (USD 200,000) divided into two hundred thousand (200,000) alphabet shares in registered form divided into:

- twenty thousand (20,000) class A shares,
- twenty thousand (20,000) class B shares,
- twenty thousand (20,000) class C shares,
- twenty thousand (20,000) class D shares,
- twenty thousand (20,000) class E shares,
- twenty thousand (20,000) class F shares,
- twenty thousand (20,000) class G shares,
- twenty thousand (20,000) class H shares,
- twenty thousand (20,000) class I shares, and
- twenty thousand (20,000) class J shares;

(the "Alphabet Shares" or the "Shares"), each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) entirely paid in, and with the rights and obligations as set out in these articles of association.

The holder(s) of the Alphabet Shares are hereinafter individually referred to as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

2.2 No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

2.3 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Alphabet Shares in United States Dollars (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Alphabet Shares at the occasion of their issuance. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company, it being understood that such reserves may only be distributed to Shareholders.

2.4 The share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Redemption of Shares by the Company

2.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

2.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

2.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 2.6), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of

Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

2.8 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

2.9 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Management Board on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the Management Board provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The Management Board can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

2.10 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 9.3 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L (as defined below)) and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

2.11 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 3. Indivisibility and Transfer of Alphabet Shares.

3.1 The Alphabet Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Alphabet Share.

3.2 Alphabet Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Alphabet Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Alphabet Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

An Alphabet Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

3.3 A register of Alphabet Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

Art. 4. Managers.

4.1 The management shall consist of one or more managers (the "Management Board"). Both individuals and legal entities can be Managers.

4.2 Managers are appointed by the general meeting. A Manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

4.3 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

4.4 If a seat is vacant on the Management Board, the management of the Company shall be vested in the remaining Managers or Manager.

4.5 Management Board resolutions may at all times be adopted without holding a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

Art. 5. Representation. The Company shall be represented by the Management Board. Each manager shall also be authorized to represent the Company.

Art. 6. General meetings of shareholders and shareholder circular resolutions.

6.1 Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

6.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

6.3 Each Share entitles to one (1) vote.

Notices, quorum, majority and voting procedures

6.4 The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any director or shareholders representing more than one-half of the share capital.

6.5 Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

6.6 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

6.7 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

6.8 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

6.9 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

6.10 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

6.11 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Sole shareholder

6.12 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

6.13 Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

6.14 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 7. Written resolutions. The shareholders can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Financial year and Statutory reserve.

8.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

8.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

Art. 9. Profits, General.

9.1 The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account); and
- (b) a general profit account (the General Profit Account) all to be kept in United States Dollars (USD).

Allocation of Profits

9.2 Each financial year, all of the profits distributable by law shown in the annual accounts of the Company must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 9.1 in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company, and the part of the profit remaining after the allocations shall be allocated to the General Profit Account.

Dividends

9.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Management Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Management Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

9.4 The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any interim dividend declared by the Management Board with respect to the same financial year.

9.5 Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an interim dividend may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later stage.

9.6 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Alphabet Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;

- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;

- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;

- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;

- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;

- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;

- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;

- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;

- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and

- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

9.7 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 9.6 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend linked to such Shares, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 9.6 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 9.6 above; and

in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 9.6 above.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 17 heures 15.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Roberto Quarta, entrepreneur, né le 10 mai 1949 in Piacenza (Italie), résidant au Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, Angleterre (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Betty Kizimalé-Grant, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de RJ Two S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.015, en vertu d'un acte notarié du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1284 du 23 mai 2012. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 8 avril 2014 à 17.00 heures suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des dix-huit mille (18.000) certificats de parts sociales préférentielles de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, par le biais d'un apport en numéraire;

3. Création de parts sociales alphabet divisées en dix (10) classes de parts sociales: parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J;

4. Conversion des deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires alors existantes en parts sociales alphabet, divisées en vingt mille (20.000) parts sociales de classe A, vingt mille (20.000) parts sociales de classe B, vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, vingt mille (20.000) parts sociales de classe D, vingt mille (20.000) parts sociales de classe E, vingt mille (20.000) parts sociales de classe F, vingt mille (20.000) parts sociales de classe G, vingt mille (20.000) parts sociales de classe H, vingt mille (20.000) parts sociales de classe I et vingt mille (20.000) parts sociales de classe J;

5. Modification de l'objet social de la Société (article 2.4 des statuts de la Société) afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la Société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.»

6. Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société;

7. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les dix-huit mille (18.000) certificats de parts sociales préférentielles existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, en dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Souscription et paiement

Les cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'apport d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, et entièrement alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales alphabet subdivisées en dix (10) classes de parts sociales et de convertir les deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires alors existantes en vingt mille (20.000) parts sociales de classe A, vingt mille (20.000) parts sociales de classe B, vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, vingt mille (20.000) parts sociales de classe D, vingt mille (20.000) parts sociales de classe E, vingt mille (20.000) parts sociales de classe F, vingt mille (20.000) parts sociales de classe G, vingt mille (20.000) parts sociales de classe H, vingt mille (20.000) parts sociales de classe I et vingt mille (20.000) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales Alphabet»).

Toutes les Parts Sociales Alphabet sont détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus (y compris la modification de l'objet social de la Société) et de prévoir (i) la possibilité de réduire le capital social de la Société par le biais du rachat d'une classe entière de parts sociales, (ii) un ordre dans lequel les classes de parts sociales devront être rachetées et annulées (iii) un mécanisme pour déterminer la valeur de chaque part sociale annulée, et (iv) un ordre de priorité pour l'allocation des bénéfices distribuables aux Parts Sociales Alphabet, l'Associé Unique décide de la modification et la refonte complète des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Dénomination sociale, Forme juridique, Etc.

1.1 Le nom de la Société est: RJ Two S.à r.l.

1.2 La Société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

1.3 Le siège social de la Société est situé dans la Ville de Luxembourg.

1.4 La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la Société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Art. 2. Capital social.

2.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille dollars américains (USD 200.000) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales alphabet sous forme nominative, divisées en:

- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe B;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe C;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe D;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe E;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe F;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe G;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe H;
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe I; et
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe J;

(les «Parts Sociales Alphabet» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, entièrement libérées, et ayant les droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents statuts. Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales Alphabet sont ci-après individuellement désignés comme un «Associé» et collectivement comme les «Associés».

2.2 Aucune Part Sociale ne sera émise à un montant inférieur à sa valeur nominale et de toute prime payable à la Société en contrepartie de son émission.

2.3 La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Alphabet en dollars américains (USD), et il y sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime d'émission libérée sur les Parts Sociales Alphabet à l'occasion de leur émission. Les montants ainsi enregistrés au compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société, étant entendu que ces réserves peuvent uniquement être distribuées aux Associés.

2.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Rachat de Parts Sociales par la Société

2.5 Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J ne pourront pas être converties en d'autres classes de Parts Sociales.

2.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la(es) série (s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les parts sociales de classe J).

2.7 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par l'article 2.6), cette classe de Parts Sociales de donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la classe concernée, détenue et annulée.

2.8 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans les classes de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

2.9 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque action annulée) des classes correspondantes au moment de l'annulation desdites classes à moins d'une décision contraire du Conseil de Gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque action annulée). Le Conseil de Gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

2.10 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où les associés détenteurs de la classe de Parts Sociales applicable auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 9.3 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission (jusqu'à un montant égal à P) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double

comptage) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers.

2.11 Une fois que les Parts Sociales des classes concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 3. Indivisibilité et Transfert des Parts Sociales Alphabet.

3.1 Les Parts Sociales Alphabet sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale Alphabet.

3.2 Les Parts Sociales Alphabet sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un seul Associé, les Parts Sociales Alphabet sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession de Parts Sociales Alphabet (inter vivos) aux tiers est sujette à l'approbation préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de Part Sociale Alphabet n'engage la Société ou les tiers qu'après notification de, ou acceptation par, la Société en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

Pour toute autre question, référence est faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

3.3 Un registre des Parts Sociales Alphabet est conservé au siège social et peut être consulté par chaque Associé sur demande.

Art. 4. Gérants.

4.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants (le «Conseil de Gérance»). Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être Gérant de la société.

4.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout Gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

4.3 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des Gérants.

4.4 En cas d'absence d'un Gérant, les autres Gérants ou l'autre Gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la Société.

4.5 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

Art. 5. Représentation. Le Conseil de Gérance a le pouvoir de représenter la Société. Chacun des gérants est également investi du pouvoir de représentation.

Art. 6. Assemblées générales des Associés et Résolutions circulaires des Associés.

6.1 Les résolutions des Associés sont adoptées lors d'une assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

6.2 Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les Associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et exécutoires comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convenue et tenue, et portent la date de la dernière signature.

6.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

6.4 Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

6.5 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature ainsi que les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

6.6 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

6.7 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

6.8 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

6.9 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

6.10 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

6.11 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Associé Unique

6.12 Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

6.13 Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

6.14 Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans les procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 7. Résolutions écrites. Les Associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en Assemblée Générale, si et tant que le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque Associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Exercice social et Réserve légale.

8.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

8.2 Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve légale s'élève à un dixième du capital social.

Art. 9. Bénéfices, Général.

9.1 La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale); et
- (b) un compte général de profits (le Compte Général de Profits), tous tenus en dollars américains (USD).

Affectation des Bénéfices

9.2 Chaque exercice social, tous les bénéfices distribuables par la loi mentionnés dans les comptes annuels de la Société, doivent être affectés aux Comptes de Profits désignés à l'article 9.1 dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables par la loi sera affecté à Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit équivalent à 10% du capital social souscrit de la Société; et

(b) finalement, le solde des bénéfices restant après affectation sera affecté au Compte Général de Profits.

Dividendes

9.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, prenant en compte les actifs de la Société; et

(v) lorsque les dividendes payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

9.4 Le dividende final à l'égard d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Assemblée Générale, prenant en compte tous dividendes intérimaires déclarés par le Conseil de Gérance à l'égard du même exercice social.

9.5 Chaque Associé qui a le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ce dividende soit accumulé et payé à un stade ultérieur.

9.6 En cas de distribution de dividende, le montant du dividende alloué à chaque classe de Parts Sociales se fera comme suit:

- les parts sociales de classe J donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J émises par la Société;
- les parts sociales de classe I donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I émises par la Société;
- les parts sociales de classe H donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H émises par la Société;
- les parts sociales de classe G donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G émises par la Société;

- les parts sociales de classe F donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F émises par la Société;
- les parts sociales de classe E donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E émises par la Société;
- les parts sociales de classe D donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D émises par la Société;
- les parts sociales de classe C donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C émises par la Société;
- les parts sociales de classe B donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B émises par la Société; et
- les parts sociales de classe A donnent droit, au prorata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro point cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A émises par la Société.

9.7 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 9.6 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total des revenus préférentiels liés aux Parts Sociales, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de classe J, ou:

- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales de classe I à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe H à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe G à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe F à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe E à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe D à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe C à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus;
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe B à A conformément à l'article 9.6 ci-dessus; et
- dans le cas de figure où il n'y aurait plus de parts sociales de classe B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du revenu préférentiel aux détenteurs de parts sociales classe A conformément à l'article 9.6 ci-dessus.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 avril 2014. REM/2014/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070014/635.

(140081999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of April at 5 p.m.,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Mr. Roberto Quarta, entrepreneur, born on 10 May 1949 in Piacenza (Italy), residing at Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, England (the "Sole Member"),

here represented by Maître Betty Kizimalé-Grant, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 8 April 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of RJ Two S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 168.015 (the "Company"), pursuant to a notarial deed dated 23 December 2011 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1284 on 23 May 2012. The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 19 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 747 on 27 March 2013.

The Sole Member representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1 Rectification of a material error in the current article 3.4 of the articles of association of the Company;
- 2 Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member resolves to rectify a material error in the current article 3.4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The Company shall maintain a special equity reserve account for the PESC's connected to PESC's of the Company (the "PESC's Special Equity Reserve Account"), in United States Dollars (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any additional special equity contribution on the existing PESC's. Amounts so recorded to this special equity reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company, it being understood that such reserves may only be distributed to PESC Shareholders. Any reserves available in the accounts of the Company at the time of the execution of the deed of migration dated December 23, 2011, amounting to twenty-one million nine hundred eighty-seven thousand four hundred ninety-two United States Dollars (USD 21,987,492) shall be allocated to the PESC's Special Equity Reserve Account."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril à 17.00 heures.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

M. Roberto Quarta, entrepreneur, né le 10 mai 1949 in Piacenza (Italie), résidant au Lane End Cottage, Ascott, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PP, Angleterre (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Betty Kizimalé-Grant, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 avril 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de RJ Two S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168015, en vertu d'un acte notarié du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1284 du 23 mai 2012. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte notarié en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 le 27 mars 2013.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rectification d'une erreur matérielle à l'article 3.4 des statuts de la Société;
2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de rectifier une erreur matérielle dans la version actuelle de l'article 3.4 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«La Société maintiendra un compte spécial de réserve de capital pour les PESC's lié aux PESC's de la Société (le «Compte Spécial de Réserve de Capital des PESC's»), en dollars américains (USD), et il y sera inscrit le montant ou la valeur de tout apport supplémentaire de capital spécial sur les PESC's existants. Les montants ainsi enregistrés à ce compte spécial de réserve de capital constitueront des réserves librement distribuables de la Société, étant entendu que ces réserves peuvent uniquement être distribuées aux Associés PESC. Toutes réserves disponibles dans les comptes de la Société au moment de l'exécution de l'acte de migration du 23 décembre 2011, s'élevant à vingt et un million neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars américains (USD 21.987.492) seront affectées au Compte Spécial de Réserve de Capital des PESC's.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 avril 2014. REM/2014/862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070015/100.

(140081999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Roxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.041.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company under the laws of Luxembourg HFX S.A., having its registered office in Luxembourg, rue de la Vallée, n°44 with registered number B152 578,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of "ROXE S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the company is the management, the administration, the development by sale, acquisition, exchange, construction or by all other way of any real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The purposes for which the company is founded is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

The company can carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by 310.000 (three hundred ten thousand) shares of a par value of ten cents of Euro (EUR 0,10-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of May at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors. The board of directors may be composed of up to five (5) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The Board of Directors shall choose among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors shall have the power to carry out all acts that are necessary for or conducive to the attainment of the object of the company, with the exception of those that are reserved, by law or by the statutes, to the general meeting. In that context, the board of directors shall not be authorized to dispose of and/or grant any security of any kind whatsoever over all or any part of the immovable property of the company or its holdings. Consequently, the disposal of and granting of any security over all or any part of the immovable property and holdings of the company shall be matters for which the General Meeting alone shall be competent, passing its resolutions in accordance with the detailed arrangements laid down for changes to the statutes of the company.

The board of directors may deliberate and validly pass resolutions only if a majority of its members are present or represented, it being permitted for the directors to appoint each other as proxies by means of an authority given in writing, or by telex or fax.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause, Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The three hundred ten thousand (310.000) shares have been subscribed by the sole shareholder the company under the laws of Luxembourg HFX S.A., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand one hundred fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is set at three (3) and the number of auditors is set at one (1).

2. The following person has been appointed as director of the company:

Mr. Alberto CASTELLI, director of companies, born in Milan (Italy), on the 6th of October 1954, residing in CH-6900 Lugano, Via Lavizzari 2A (Switzerland), which is designated as chairman of the Board of Directors.

Mr. Gianluca NINNO, director of companies, born in Policoro (Italy), on the 7th of April 1975, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Mr. Natale CAPULA, director of companies, born in Villa San Giovanni (Italy), on the 1st of November 1961, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

3. Has been appointed as auditor of the company:

The company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

5. The head office of the company shall be fixed in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois HFX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 44, rue de la Vallée, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B152 578.

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «ROXE S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions d'une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra être composé jusqu'à cinq (5) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales, Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix mille (310.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société de droit luxembourgeois HFX S.A., préqualifiée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires est fixé à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

Monsieur Alberto CASTELLI, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie), le 6 octobre 1954, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Lavizzari 2A (Suisse), qui est désigné comme Président du conseil d'administration.

Monsieur Gianluca NINNO, administrateur de sociétés, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Monsieur Natale CAPULA, administrateur de sociétés, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1^{er} Novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2020.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2014. Relation GRE/2014/1940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014070020/442.

(140082349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

**Sifco Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sifco Capital Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.885.

In the year two thousand and fourteen on the eleventh day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sifco Capital Luxembourg S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 170.885 (the Company). The Company has been incorporated on 27 July 2012 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2275 of 13 September 2012.

There appeared

Sifco S.A., a public company limited by shares incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Av. São Paulo, n° 479 - Vila Progresso, Jundiá, State of São Paulo, Brazil and registered under number registered with the number 60.499.605/0002-81 next to the CNPJ (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 April 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the legal form of the Company from a public company limited by shares (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

2. Acceptance of the directors' resignation and discharge.

3. Acceptance of the statutory auditor's resignation and discharge.

4. Subsequent amendment of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of legal form of the Company from a public company limited by shares (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) adopt under item 1. above.

5. Appointment of the manager(s) (gérant(s)).

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from a public company limited by shares (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall continue the book-keeping and the accountancy held by the public company limited by shares (société anonyme).

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per 31st December 2013.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the directors:

- Mr Sebastião Luís Pereira de Lima, with professional address at Av. Major Sylvio de Magalhães, Padilha, 5200, São Paulo, State of São Paulo, Brazil, 05677-000;

- Mr Giovanni La Forgia, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Mr Mario Cohn, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

and grants them discharge for the exercise of their mandates until the present date.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the statutory auditor, Viscomte S.à r.l., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and grants it discharge for the exercise of its mandate until the present date.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Sifco Capital Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In addition, the Company may also, within the limits of the law, perform the following activities:

- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities and any financial instruments, in order to finance and/or refinance companies and undertakings forming part of the group of which the company is a member;

- grant loans to such companies and undertakings;

- give guarantees and grant security interests over its assets without breaching any statutory limitation;

- provide loans and financing in any other kind or form and grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member;

- make deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositaries;

- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives, foreign exchange transactions and other instruments or arrangements in order to hedge individually or on a portfolio basis a transaction; and

- enter into all ancillary transactions, documents and agreements.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by (31) shares (parts sociales) with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each fully subscribed and entirely paid up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following company as Manager (gérant):

Travis Management S.A., a company incorporated in accordance with the laws of Luxembourg, registered next to the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 178234, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The sole Shareholder further resolves to confirm the office of António Campello Haddad (former A director of the Company) as A manager of the Company.

The Board of Managers shall therefore be from now on configured as follows:

- António Campello Haddad, class A manager;
- Travis Management S.A., class B manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sifco Capital Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 170.885 (la Société). La Société a été constituée le 27 juillet 2012 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2275 du 13 septembre 2012.

A comparu

Sifco S.A., une société anonyme, régie par les lois du Brésil, ayant son siège social à Av. São Paulo, n° 479 - Vila Progresso, Jundiaí, State of São Paulo, Brazil, immatriculée auprès du CNPJ sous le numéro 60.499.605/0002-81 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donné le 2 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

2. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.

4. Modification subséquente des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter la modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée adoptée au point 1. ci-dessous.

5. Nomination des gérants.

6. Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transformer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 décembre 2013.

Deuxième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des administrateurs

- Monsieur Sebastião Luís Pereira de Lima, avec adresse professionnelle au Av. Major Sylvio de Magalhães, Padilha, 5200, São Paulo, State of São Paulo, Brazil, 05677-000;

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Monsieur Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission du commissaire Viscomte S.à.r.l., ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: ""Sifco Capital Luxembourg S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

En outre, la Société peut également, dans les limites prévues par la loi, exercer les activités suivantes:

- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette et tout instrument financier, permettant de financer et / ou de refinancer des sociétés ou entreprises membres du même groupe que la société;

- consentir des prêts à ces sociétés ou entreprises;
- consentir des garanties et octroyer des sûretés sur ses actifs sous réserve des dispositions légales;
- fournir des prêts, des financements, garanties ou sûretés de quelle que sorte et sous quelle que forme que ce soit, en faveur des sociétés et entreprises appartenant au même groupe que la société;
- faire des dépôts (y compris des dépôts fiduciaires) en banque ou auprès de tout autre dépositaire;
- conclure, et maintenir des positions concernant, des swaps, options, forwards, futures, produits dérivés, opérations de change et tout autre instrument ou contrat afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une transaction; et
- conclure tous transactions, documents et accords accessoires.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par (31) trente et un parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivante:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que gérant la société suivante:

Travis Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, matriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178234, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Actionnaire Unique décide également de confirmer le mandat de António Campello Haddad (ancien administrateur de classe A de la Société) comme gérant de classe A de la Société.

Le Conseil de Gérance est donc désormais composé de:

- António Campello Haddad, Gérant de classe A;
- Travis Management S.A., Gérant de classe B.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070035/469.

(140082206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Xiali S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.970.

—
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Xiali S.à r.l., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134970, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet le 8 mai 2014 suite à la fin du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2014068545/16.

(140080037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Yellow Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.177.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068547/9.

(140079525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Yapi Kredi Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 175.425.

—
Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 mai 2014.

Pour le compte de Yapi Kredi SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014068548/12.

(140079486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

3rd WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.285.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068562/9.

(140079902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.
